

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

Procès-verbal **du comité de gestion du camping** de la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue au bureau municipal situé au 1216, rue Principale, ce vingt-sixième jour de juin 2015 (26/06/2015) à compter de 09 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Guy Dessureault            Mme Michelle Bouchard            Mme Marjolaine Guérin  
Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois secrétaire du comité est aussi présente.

**Résolution 2016-06-022**    Transaction et quittance de Mme Chantal Jacob

**ATTENDU** le litige entre la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac (Camping & marina St-Roch-de-Mékinac) et Mme Chantal Jacob (Cour du Québec no : 410-32-005257-153);

**ATTENDU** que la municipalité accepte de payer 7 363.54\$ en règlement complet et final de ce dossier;

il est proposé par M. Guy Dessureault  
appuyé par Mme Marjolaine Guérin  
et résolu ce qui suit :

- émettre un chèque certifié au montant de 7 363.54\$ à Mme Chantal Jacob en règlement complet et final de sa réclamation;
- autoriser le maire M. Guy Dessureault à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac cette transaction.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Marjolaine Guérin appuyé par M. Guy Dessureault.  
Il est 09 heures 20.

---

Guy Dessureault, maire

---

Sylvie Genois, Secrétaire